



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Paris le 27 juin 2011

C.A.P. Des 23 mai et 27 juin 2011 OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Participants :

SG/DRH/SGP/EMC : Mme Thorin Brigitte – Présidente de la CAP

: Mme ARTICO Marie-Geneviève

: Messieurs ROUX Pierre et BODINATE Luc

DGITM/DST/PTF : Mmes MOSBRUGGER Katrin et KUCYBALA Sonya

EXPERTS : M. BRACQ Dominique (DRH du GPM Rouen)

: M. DUFUMIER Benoît (DML -DDTM76)

SNOP -F.O. : Mme LAUTROU Carol

: Messieurs DUHAMEL Jean-Luc, BRISSON Alain et DESTABLE Eric

Approbation du procès-verbal de la CAP des OPA du 20 octobre 2010.

Sont mutés pour :

Grands Ports Maritimes :

BORDEAUX : DOLLE et RIOUAL

DUNKERQUE : VANHERSECKE.S et KURTZMANN.L

NANTES –ST NAZAIRE : MONNIER.JT

ROUEN : BOUALLAGUI.A

LE HAVRE : LEROUX.D

LA ROCHELLE : DESRUS.M

Ports décentralisés :

SAINT MALO : DAGNET.D

BREST : FREMAUL.T

NICE : COJEAN.B

BAYONNE : MONFEUGAS.G

CALAIS : LEPRETRE.JM et MARTEAU.R

FORT DE FRANCE : ALMON.C

PORT- VENDRES : BABINGER.G

CHERBOURG : LECALVEZ.P

LE LEGUE : SERVAIN.M (cdt) et LETTY.S

ROSCOFF : MONFORT.M si poste libéré avant janvier 2012



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Réductions d'ancienneté au titre de 2009

Cette année, 166 lieutenants étaient bonifiables. Ils se répartissent en 130 Lt CN et 36 Lt CF.

115 lieutenants ont été bonifiés à 1 mois
23 lieutenants bonifiés à 2 mois
1 bonifié à 3 mois

Le reliquat 2009 est de 16,9 mois et sera reporté sur l'année 2010.

Il est à noter que 26 lieutenants ont obtenu une proposition à 0 mois et 1 n'a pas été proposé.

Point important

Il est rappelé que le rapprochement de conjoint est encadré par l'article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ainsi que par l'article 6 du Code général des Impôts.

Il est également rappelé que les différents documents devant être portés à la connaissance de la CAP, doivent parvenir au plus tard 8 jours avant la tenue de cette CAP conformément à l'article 39 du décret 82-451 du 28 mai 1982.

Vos Représentants à la CAP des Lieutenants de Port

Carol LAUTROU - Alain BRISSON - Jean-Luc DUHAMEL – Eric DESTABLE